

Dans les années qui suivaient la guerre de 1939 à 1944, l'administration communale de Luxembourg était obligée d'entreprendre dans les plus courts délais possibles la modernisation urgente et indispensable de ses services, que ceux-ci aient été administratifs, scolaires ou techniques. Quelle que fût leur destination, tous devaient être adaptés aux besoins nouveaux établis par la ville et son autorité supérieure. Pour être sûr du résultat des projets entrepris, on était convaincu que le personnel occupé devait être renforcé par l'augmentation sensible du cadre de ses effectifs groupant des fonctionnaires, des employés et des ouvriers.

Les projets appropriés, longtemps discutés et finalement arrêtés, étaient devenus d'autant plus urgents, que pendant la guerre les travaux de construction et d'entretien avaient dû être tenus en suspens. Il en était ainsi des réseaux d'utilité publique, tels que les canalisations d'eau, d'électricité et de gaz, dont beaucoup étaient démodés et se trouvaient dans un mauvais état de fonctionnement. De même d'ailleurs la voirie publique et les lignes de transport en commun étaient mal entretenues et ne répondaient plus guère aux exigences du moment.

Aussi la ville devait-elle tout mettre en oeuvre pour réaliser ses projets, dont le plus grand nombre concernait d'ailleurs des constructions de destination culturelle. Il en était ainsi du théâtre projeté au rond-point Robert Schuman, du conservatoire de musique à proximité de la rue Charles Martel et du musée communal devant être installé dans des bâtiments de la rue du St.-Esprit. Un problème identique se posait pour la galerie de peinture à aménager dans la villa Vauban et la bibliothèque municipale à créer au centre Emile Hamilius.

Si les difficultés techniques inhérentes à des projets aussi importants semblaient à première vue normales, on ne pouvait néanmoins faire abstraction d'interventions de haute spécialisation. En outre, la mise en service de constructions aussi compliquées se heurtait bien souvent à de graves difficultés auxquelles le personnel des services concernés n'était guère habitué. Compte tenu de ces problèmes, et dès janvier 1965, le collège avait cru utile de recruter un agent qualifié en coordination qui, le moment venu, pourrait intervenir utilement dans la solution de nombreuses questions d'organisation soulevées le cas échéant par la collaboration de la ville avec des associations privées.

Pourtant, ce n'est qu'en séance du 10 décembre 1970 que le collège échevinal reconnaissait en principe le bien-fondé des propositions de réorganisation à lui soumises; il croyait cependant nécessaire d'en discuter, avant toute décision définitive, dans une séance interfractionnelle du conseil communal.

L'Administration municipale dans ses efforts pour la promotion de la vie culturelle

De longues années devaient encore s'écouler avant que les autorités compétentes aient pu adopter une attitude définitive. Enfin, afin d'occuper le poste de coordination projeté, le collège échevinal préconisait en octobre 1975 une candidature précise, celle de M. Fred Junck, né le 26 mars 1942 à Luxembourg et y demeurant, l'intéressé ayant fait des études de journalisme à Paris. En principe, l'administration urbaine était favorable à cette initiative, estimant pourtant que l'engagement de l'intéressé présupposerait la solution de plusieurs problèmes déterminés. Certaines des instances intéressées étaient encore hésitantes; elles discutaient à fond des attributions que devrait avoir le titulaire prévu, de même que du statut qui devrait lui revenir, soit comme fonctionnaire soit comme employé, et encore du montant de sa rémunération.

L'archiviste de la ville qu'on avait consulté, croyait difficile de définir a priori les compétences à prévoir pour le titulaire en question, estimant que la limitation de ses droits serait pour le moins aussi difficile que leur définition et qu'en tout cas il faudrait se garder de recourir à un "dictateur culturel". L'administrateur du théâtre auquel le dossier établi avait également été soumis, était d'avis que le candidat à nommer, compte tenu de sa formation élevée de niveau universitaire, ne saurait être affecté raisonnablement à des travaux de bureau, mais qu'il pourrait être chargé utilement de missions spéciales, par exemple de la rédaction de textes publicitaires destinés à la presse et, le cas échéant, de l'organisation de soirées de cinéma dans une des salles du théâtre.

«La cinémathèque municipale a confirmé son double objectif, d'un côté rester archives pour conserver copie des films de haute valeur, d'un autre côté présenter des films classiques rares ou inédits.»



La salle de la
Cinémathèque
Municipale
(Place du Théâtre)



En date du 9 février 1976, M. Fred Junck posait définitivement sa candidature au poste déclaré vacant de "coordinateur des activités culturelles de la ville de Luxembourg". Il pouvait confirmer à cette occasion qu'après des études secondaires à Luxembourg et à Paris, il avait pu fréquenter dans cette dernière ville pendant trois années les cours de l'Ecole supérieure de Journalisme; qu'entre-temps, pendant presque cinq années, il avait fait du journalisme libre et travaillait périodiquement pour des sociétés de télévision tout en collaborant également au tournage de différents films d'un haut niveau. Il rappelait en outre qu'en 1972, il avait été chargé par le Gouvernement d'intervenir dans la création d'une cinémathèque nationale, tout en partici-

pant utilement à la cinémathèque du Luxembourg, association sans but lucratif dont il avait assumé la présidence.

Les modalités de l'engagement éventuel de M. Junck au poste de coordinateur culturel de la ville étaient encore longuement discutées au niveau du collège échevinal et cela pendant toute l'année 1976. Ce n'est qu'en séance du 17 janvier 1977 que le conseil communal se décidait pour la nomination de l'intéressé en qualité d'employé privé et approuvait le contrat de louage de service conclu avec lui. A partir de ce moment, M. Junck faisait partie de l'administration centrale de la ville. Ses attributions, toutes fixées dans son contrat d'engagement, avaient pour but principal de déterminer un large

programme d'information et de publicité à l'intention du public et d'organiser un ensemble d'activités culturelles en étroite collaboration avec les services compétents de l'administration communale.

Un autre pas décisif fut franchi à la même occasion par une modification tant du statut que de la gestion de la cinémathèque, qui de droit privé devait se transformer en cinémathèque municipale. Elle pouvait ainsi se développer rapidement grâce à l'appui de la ville et grâce à son aide financière qui a permis entre autres de transformer d'une manière appropriée la salle de projection Vox qui ainsi a pu être adaptée aux besoins d'une projection moderne. Aussi la cinémathèque municipale a-t-elle pu être définitivement officialisée pour être intégrée dans le cadre des services culturels de la ville. Elle a confirmé son double objectif, d'un côté rester archives pour conserver copie des films de haute valeur, d'un autre côté présenter des films classiques rares ou inédits.

Il reste encore à rappeler que pendant plusieurs années M. Junck a assumé la direction rédactionnelle de l'illustré *Ons Stad* dont le premier numéro avait paru en juin 1979.

En regardant derrière soi, on doit apprécier objectivement les mesures de coordination prises au courant des dernières décennies du 20^e siècle, tout en reconnaissant les mérites particuliers qui étaient ceux de M. Fred Junck dans la mise en place et le développement de la cinémathèque municipale. M. Junck est décédé prématurément à Luxembourg le 10 février 1996.

Henri Beck



La Cinémathèque est une institution municipale qui a vu le jour grâce à l'appui de M. Léon Bollendorf (à droite), premier échevin et de M. Henri Beck (à gauche), secrétaire général à l'époque. Fred Junck (à côté de Mme Chabrol, l'épouse du fameux réalisateur français) en était le fondateur et le conservateur jusqu'à sa disparition en 1996.